



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 040-264004292-20250623-250623H1862H1-DE



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation :** jeudi 19 juin 2025

**Présents :**

Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Véronique TOUYA

**Absents :**

Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Evelyne COURROS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Annick SOUBIROU

**Pouvoirs :**

Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Muriel BERGES a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>19</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>23</b>

**N° 20250623-016**

**EHPAD MAA - RENOUELEMENT CONTRAT SIEMENS - MAINTENANCE SSI**

Madame la Vice-Présidente expose,

En tant qu'établissement recevant du public (ERP), les EHPAD sont soumis à une réglementation spécifique stricte, définissant notamment les contrôles et les vérifications techniques ainsi que leur périodicité. L'objectif est en l'occurrence de s'assurer que les conditions de sécurité pour le personnel et les résidents sont remplies.

Dans le cadre de la sécurité incendie, l'EHPAD s'est rapproché de la société SIEMENS SAS afin de procéder au renouvellement du contrat de maintenance.

Ce contrat de maintenance a pour objet de définir les conditions dans lesquelles SIEMENS SAS assurera des prestations de maintenance des systèmes de sécurité incendie, de sûreté et de régulation.

La redevance annuelle pour l'ensemble de ces prestations est de : 5 272,76 € HT

Dans le cas où elles ne sont pas souscrites au présent contrat, les interventions de dépannage font l'objet d'une facturation complémentaire aux tarifs horaire en vigueur soient : 144 € HT (avec une majoration pour intervention en dehors des jours ouvrés et des heures normales)

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 040-264004292-20250623-250623H1862H1-DE



Le contrat prend effet au 01/07/2025 et est établi pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A AUTORISER** le renouvellement du contrat de maintenance du Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'EHPAD Résidence de Mâa.

**ARTICLE 2**

**A AUTORISER** le Président à signer tout document à cet effet,

**ARTICLE 3**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **24 JUIN 2025**

La Présidente du CIAS



*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*